



**La Présidente**

Paris, le 14 octobre 2024

**Destinataires :**

**Présidentes et Présidents des comités départementaux et régionaux, les représentants des membres associés,**  
*Copie pour information : membres de la commission de contrôle des opérations de votes, comité directeur fédéral*

**Objet : CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024**

Madame, Monsieur,

Le Comité directeur fédéral a validé, l'organisation de la prochaine Assemblée générale élective ainsi que son ordre du jour. Elle se déroulera dans le respect des règles statutaires en lien étroit avec les membres de la commission de contrôle des opérations de vote,

**Le vendredi 22 novembre 2024 de 14h30 à 17h00**

**En visioconférence**

***(le lien sera adressé ultérieurement)***

En annexe de ce courrier, vous trouverez les documents suivants :

- L'ordre du jour adopté par le Comité directeur
- Les candidatures au collège des arbitres
- Les candidatures au collège des entraîneurs
- Les candidatures au collège des territoires
- Les candidatures au collège général
- Les candidatures au collège des membres associés

[Cliquer ici pour avoir accès aux candidatures](#)

- Un tableau référençant le nombre de voix pour chaque comité départemental et régional
- Pour rappel : Le règlement et le calendrier électoral

**Inscription simplifiée**

Afin d'établir la liste des électeurs (qui recevront individuellement le lien leur permettant de voter sur la plateforme), nous vous remercions de bien vouloir compléter le formulaire en cliquant ci-dessous :

- ✓ [Formulaire d'inscription pour le vote du collège des territoires ET du collège général](#) (sont concernés les clubs, les comités départementaux et régionaux et les membres associés)

Ce formulaire doit être **complété au plus tard le lundi 4 novembre 2024 – passé ce délai, les inscriptions seront closes et il n'y aura plus de possibilité de participer aux votes**. Une fois rempli et validé par vos soins le formulaire fera office d'inscription à l'AG élective

**Pour connaître le nombre de voix qui correspond à votre structure départementale ou régionale, merci de consulter le tableau cité ci-dessus – chaque représentant des membres associés est détenteur d'une voix**

***Attention, si vous êtes concernés par plusieurs collèges, vous serez destinataire d'un courrier identique, mais avec un lien d'inscription différent. Il faudra impérativement renouveler l'inscription pour ledit collège.***





En application des articles 10.4.2 des statuts fédéraux :

- Un club ne peut donner procuration à un autre club
- Les représentants des associations d'un département peuvent donner procuration aux représentants issus d'un autre département (**et seulement d'un département**).
- Le représentant des associations d'une région peut donner procuration au représentant issu d'une autre région (**et seulement d'une région**).
- Un même représentant ne peut représenter une région et un département
- Un même représentant ne peut être représentant d'un club et représentant des associations d'un département et/ou représentant des associations d'une région

Enfin, afin de faire connaissance avec les candidats, 5 webinaires de présentation sont proposés tout au long de la campagne électorale. **Vous trouverez ci-joint le calendrier correspondant.** N'hésitez pas à venir à leur rencontre !

Dans l'attente de vous retrouver à l'occasion de cette assemblée générale, je vous adresse mes cordiales salutations

Brigitte SOULARY

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter : Katia Cizo – Tél : 06 43 23 79 38 – [kcizo@ffrandonnee.fr](mailto:kcizo@ffrandonnee.fr) ou Audrey Ramguth -Tél. : 06 58 57 88 44 – [aramguth@ffrandonnee.fr](mailto:aramguth@ffrandonnee.fr)